

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Table des matières

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	5
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	6
1.5. SERVICE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	6
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	7
1.6. MODALITES DE TARIFICATION	7
1.7. RECETTES.....	8
INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
1.8. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10
1.9. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	10
1.10. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	10
ANNEXE 1 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEE N)	11
ANNEXE 2 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEE N+1)	12

Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes Cœur de Savoie est compétente en matière d'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Cœur de Savoie**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Compétences liée au service :

Compétences obligatoires :

- Contrôle des installations
 - 1^{er} contrôle de bon fonctionnement
 - Contrôle périodique de bon fonctionnement
 - Contrôle de conception
 - Contrôle de bonne exécution
 - Contrôle vente

Compétences optionnelles

- Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations
- Réhabilitation des installations (animation des opérations de réhabilitation)
- Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)

L'ensemble du territoire est concerné par le service en 2023 (soit 41 communes) :

Apremont	Chignin	Le Pontet	St Pierre d'Albigny
Arbin	Coise-St Jean Pied Gauthier	Le Verneil	Ste Hélène du Lac
Arvillard	Cruet	Les Mollettes	St Pierre de Soucy
Betton-Bettonnet	Détrier	Montendry	Valgelon-La Rochette
Bourget-en-Huile	Fréterive	Montmélian	Villard-d'Héry
Bourgneuf	Hauteville	Myans	Villard-Léger
Chamousset	La Chavanne	Planaise	Villard-Sallet
Chamoux-sur-Gelon	La Croix de la Rochette	Porte-de-Savoie	Villaroux
Champlarent	Laissaud	Presle	
La Chapelle Blanche	La Table	Rotherens	
Châteauneuf	La Trinité	St Jean de la Porte	

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
Certaines communes de Cœur de Savoie n'ont pas de zonage d'assainissement – Schéma directeur et zonage en cours de réalisation à l'échelle intercommunal
- Existence d'un règlement de service **Oui, date d'approbation : 18/12/2014** Non
Modifié le 15/05/2024

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en

- régie**
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Communes	Données en vigueur au 1er janvier 2024			
	Population légale 2021	Nb de logement 2021	Nb d'ANC	Estimation de la population en ANC
Apremont	994	523	232	441
Arbin	800	393	4	8
Arvillard	851	464	74	136
Betton-Bettonnet	310	159	133	259
Bourget-en-Huile	150	142	120	150
Bourgneuf	689	292	16	38
Chamousset	621	262	36	85
Chamoux-sur-Gelon	975	500	90	176
Champ-laurent	31	69	57	31
Châteauneuf	959	430	80	178
Chignin	939	439	13	28
Coise-St Jean Pied Gauthier	1 320	593	171	381
Cruet	1 064	532	85	170
Détrier	450	198	7	16
Fréterive	635	295	211	454
Hauteville	364	173	156	328
La Chapelle-Blanche	607	271	79	177
La Chavanne	761	301	60	152
La Croix-de-la-Rochette	392	186	48	101
La Table	427	328	271	427
La Trinité	372	173	163	350
Laissaud	742	328	23	52
Le Pontet	129	139	130	129
Le Verneil	99	91	87	99
Les Mollettes	873	357	46	112
Montendry	53	55	49	53
Montmélian	4 130	2004	1	2
Myans	1 324	633	40	84
Planaise	565	253	92	205
Porte-de-Savoie	3 958	1764	263	590
Presle	445	295	181	273
Rotherens	386	156	4	10
Ste-Hélène-du-Lac	838	368	71	162
St Jean de la Porte	1 037	511	42	85
St Pierre d'Albigny	4 277	2221	122	235
St-Pierre-de-Soucy	437	237	116	214
Valgelon-La Rochette	4 248	2097	69	140
Villard-d'Héry	264	121	13	28
Villard-Léger	456	231	212	418
Villard-Sallet	292	152	143	298
Villaroux	199	95	38	80
TOTAL	38 463	18 831	3 848	7 356
			soit :	19%
Les communes en gras ont la totalité de leur territoire en ANC (donc l'ensemble de leur population)				

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 7350 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **38 463 habitants** (soit **~ 19 %** de la population totale).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30	30
30	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 80.

1.5. Service entretien des installations d'assainissement non collectif

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Entretien des installations d'assainissement non collectif », la Communauté de Communes Cœur de Savoie a fait le choix de proposer aux usagers un service à la demande pour le nettoyage et la vidanges des fosses.

En 2023, le marché de vidange a été relancé pour 3 ans (+ 1 an supplémentaire possible). Ce service se poursuit en proposant des inscriptions mensuelles de mars à décembre chaque année. Il permet aux usagers de bénéficier de prix négociés.

Période d'intervention	Nombre d'interventions Année 2022	Nombre d'interventions Année 2023
Mars	15	13
Avril	15	10
Mai	8	15
Juin	6	12
Juillet	6	15
Août	3	7
Septembre	11	13
Octobre	2	11
Novembre	10	8
Décembre	15	10
Total :	91	114

Tarification de l'assainissement et recettes du service

1.6. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité : la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur : la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
	Coeur de Savoie	Coeur de Savoie
Contrôle de conception des installations neuves	150 €	150 €
Contrôle de conception modificatif	50 €	50 €
Contrôle d'exécution des installations neuves	200 €	200 €
Contrôle de bon fonctionnement	130 €	130 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	200 €	200 €
Absence au RDV – déplacement inutile	50 €	50 €
Obstacle aux missions de contrôle du SPANC	Majoration de 100 % de la redevance	Majoration de 400 % de la redevance
Compétences facultatives		
Entretien des installations d'assainissement non collectif	Voir annexe 1	Voir annexe 2

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **19/12/2019, consolidée avec les dispositions de la séance du 28/10/2021**, effective à compter du 01/11/2021, fixant les tarifs SPANC à partir de cette date et pour les années suivantes.
- Délibération du **14/12/2023**, effective à compter du 01/01/2024, fixant le coût de l'astreinte financière pour non-respect du code de la santé publique.

1.7. Recettes

	Exercice 2022			Exercice 2023		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en € TTC	67 030 €		67 030 €	77 840 €		77 840 €
Facturation du service facultatif en € HT (vidange)	26 184,32 €		26 184,32 €	40 416,85 €		40 416,85 €
Autres prestations auprès des abonnés en € TTC	0 €		0 €	0 €		0 €
Contribution exceptionnelle du budget général en € TTC	0 €		0 €	0 €		0 €
Autre en € TTC : subvention agence de l'eau.....	0 €		0 €	0 €		0 €

Il est rappelé que pour ce service facultatif de vidange, les coûts des prestations facturés aux particuliers correspondent exactement aux coûts du marché : c'est donc financièrement une « opération blanche » pour le service.

1.8. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2023**,
- D'autre part le nombre total d'installations (en service) contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2023**.

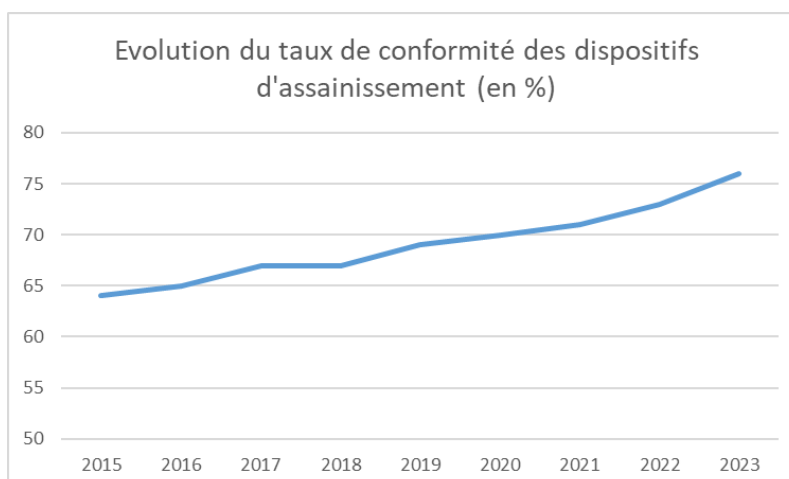
Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les installations conformes au titre du RPQS regroupent désormais :

- les installations conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 (modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif)
- **AINSI que les installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.**

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2468	2633
Nombre d'installations (en service) contrôlées depuis la création du service *	3376	3458
Taux de conformité en %	73 %	76 %

* Seules les installations en service sont comptabilisées. Le nombre d'installations contrôlées peut diminuer d'une année sur l'autre, malgré des contrôles supplémentaires, en fonction des habitations raccordées au collectif lors de l'année analysée.



1.9. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des investissements réalisés durant l'exercice budgétaire 2023 est de 0 €

1.10. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC

BORDEREAU DES PRIX (année 2023)

Bordereau des prix Tarifs 2023	Tarif HT
Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux ou d'une microstation (rajouter le coût du traitement en fonction du volume)	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	158,00 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	205,00 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume entre 3001 l et 5000 l</i>	263,00 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume supérieur à 5000 l</i>	390,00 € (+ coût du traitement ci-dessous)
Traitement des matières de vidange	
<i>le m3 traité</i>	52,00 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	49,00 €
<i>volume supérieur à 200 l</i>	73,00 €
Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur	
<i>intervention en même temps que la vidange de fosse</i>	32,00 €
Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le forfait</i>	205,00 €
Curage et débouchage de canalisation ou drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le mètre linéaire</i>	2,00 €
déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)	
<i>le forfait</i>	73,00 €
TVA réduit à 10 % lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans	

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans

BORDEREAU DES PRIX (année 2024)

Bordereau des prix Tarifs 2024	Tarif HT
Vidange et nettoyage d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux ou d'une microstation (rajouter le coût du traitement en fonction du volume)	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	164,32 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	213,20 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume entre 3001 l et 5000 l</i>	273,52 € (+ coût du traitement ci-dessous)
<i>volume supérieur à 5000 l</i>	405,60 € (+ coût du traitement ci-dessous)
Traitement des matières de vidange	
<i>le m3 traité</i>	54,08 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	50,96 €
<i>volume supérieur à 200 l</i>	75,92 €
Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur	
<i>intervention en même temps que la vidange de fosse</i>	33,28 €
Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le forfait</i>	213,20 €
Curage et débouchage de canalisation ou drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le mètre linéaire</i>	2,08 €
déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)	
<i>le forfait</i>	75,92 €
TVA réduit à 10 % lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans	

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans